

CAUTIONNEMENT DE CONTRAT

Programme LEADer

(Low Exposure Account Discretion)

Chez Trisura nous savons qu'il existe plusieurs façon de fournir un cautionnement. Notre programme LEADer a été conçu dans le but de réduire au minimum le travail requis de la part des courtiers, pour les clients solvables, ayant recours au cautionnement de façon sporadique.

Souscrits sur base annuelle, les comptes LEADer peuvent être exemptés de l'exigence de communiquer leur information financière intermédiaire, pourvu que leur exposition au risque cumulée n'excède pas la limite globale établie aux termes de votre convention d'autorité LEADer.

Les limites cautionnées et non-cautionnées « globales » traditionnelles requièrent généralement la communication de l'information financière intermédiaire car, à tout moment, il peut se produire une accumulation de l'exposition au risque cautionné d'un compte. En réalité, plusieurs de nos courtiers ont des clients solvables présentant peu d'activité ou qui présente rarement une accumulation de l'exposition au risque cautionné, en regard de leur solidité financière. Pour les comptes admissibles, Trisura peut donc considérer accorder une limite discrétionnaire, parallèlement à des exigences moins restrictives en matière de communication des informations financières.

Comment ça fonctionne?

La limite est établie en fonction de « l'exposition au risque » en suspens, plutôt que des « travaux en cours » cautionnés et non-cautionnés, ce qui en rend le suivi beaucoup plus facile pour les courtiers.

Aux termes du programme LEADer, nous accordons une convention d'autorité comportant une limite globale établie qui représente le seuil d'exposition au risque *cautionné* en suspens que Trisura est disposé à assumer sans exiger d'information financière intermédiaire.

Pour calculer l'exposition au risque globale d'un compte LEADer, le courtier doit simplement faire la somme des cautionnements d'exécution en suspens et de la valeur de l'exposition au risque potentielle liée à des cautionnements d'exécution sur des soumissions en cours.

L'exposition au risque est considérée supprimée lorsqu'un certificat d'achèvement substantiel ou une autre preuve acceptable de fin des travaux visant le projet cautionné en question, a été fourni à Trisura.

Risques ciblés

Les éléments suivants constituent quelques lignes directrices relatives aux catégories de comptes pouvant être visés par ce programme:

- **Taille** – Entrepreneurs de taille petite ou moyenne, exerçant leurs activités au Canada et dont la valeur corporelle nette est d'au moins 200 000\$.
- **Solidité financière/Rentabilité** – Comptes ayant démontré une rentabilité constante et présentant un bilan solide, en regard de leurs volumes respectifs.
- **Classes d'affaires** – Notre programme LEADer est disponible pour les catégories de cautionnement suivantes:
 - Entrepreneurs généraux
 - Constructeurs de routes (pavage, terrassement)
 - Entrepreneurs en égouts et aqueducs
 - Entrepreneurs en mécanique de bâtiment
 - Entrepreneurs en électricité
 - Tous les autres sous-traitants (comme les peintres, les entrepreneurs en systèmes intérieurs, etc.)
 - Fabricants

Exemple de calcul LEAD

Contrat #1

Valeur du contrat 600 000\$ – Cautionnements émis à 50/50

Contrat #2

Valeur du contrat 500 000\$ – Cautionnement d'exécution seulement, à 50%

Soumission en suspens

Prix de la soumission 250 000\$ – Cautionnements à 50/50 requis, si le contrat est octroyé.

Calcul LEAD :

Contrat #1

Exposition au risque 50% Exécution = 300 000\$

(Ne pas ajouter le montant « main d'œuvre et matériaux »)

un échelon plus haut

Contrat #2**Exposition au risque 50% Exécution = 250 000\$****Soumission – Exécution 50% potentielle = 125 000\$****Limite d'exposition au risque totale LEAD = 675 000\$****Critères de présentation**

1. Un Questionnaire des entrepreneurs dûment complété.
2. Une copie des trois derniers états financiers annuels et une copie des plus récents états financiers intermédiaires.
3. Un Rapport détaillé des travaux en cours de même que les listes ventilées des comptes à recevoir et des comptes à payer pour les plus récents états financiers annuels et états financiers intermédiaires.
4. Une copie du bilan personnel de chacun des actionnaires de la société.
5. Une copie des conventions de modalités et conditions relatives à toutes les facilités de crédit.
6. Toute autre renseignement requis par votre souscripteur aux fins de la soumission.

Communication

Les comptes souscrits sur cette base devront communiquer leur information financière annuellement, tel qu'indiqué par leur souscripteur de Trisura. Si un compte devait présenter des besoins supérieur à sa limite déterminée dans le cadre du programme LEADer, ce compte serait alors retiré du programme et assujetti à la souscription et aux exigences de communication d'information financière régulières.

Veillez communiquer avec votre souscripteur de Trisura afin de discuter des comptes de votre portefeuille qui pourraient être admissibles à ce programme.